

Former les créateurs d'avenir



51,9%

Proportion des personnes diplômées du supérieur chez les 30-34 ans : 51,9% en Région de Bruxelles-Capitale et 39,6% en Région wallonne.

Telle est la proportion de personnes diplômées du supérieur parmi la population des personnes de 30-34 ans (chiffres 2016). C'est plus que dans les autres pays européens, mais notre avantage, par rapport autres pays européens, se réduit spécialement en Wallonie.

Citation

« C'est un vrai petit miracle que l'on arrive à maintenir la qualité et l'attractivité de notre enseignement supérieur, tout en offrant une vraie ouverture démocratique. C'est un grand écart que l'on ne pourra pas tenir longtemps si le financement public ne suit pas. » _Philippe Maystadt, La Libre Belgique des 17 et 18 septembre 2017.

Notre diagnostic

Notre enseignement supérieur a subi d'importantes réformes ces dernières années (décrets dits Bologne et Paysage).

Les études supérieures ont été réorganisées afin notamment de favoriser l'individualisation des parcours académiques. Cette nouvelle organisation des études supérieures présente sans conteste de nombreux avantages pour les étudiants bien informés et responsabilisés. Elle peut néanmoins être un piège pour ceux qui visent le programme minimum (réussir 45 crédits par an sur les 60 que comprend le programme normal). Elle tend à allonger la durée des études et augmente dès lors le coût de celles-ci pour les familles et pour l'Etat (jusqu'à rendre de nombreux étudiants non finançables¹).

L'accessibilité à l'enseignement supérieur reste difficile. Nombre d'étudiants sont contraints de travailler – voire de cumuler des petits boulots - pour assumer le coût des études qui tendent à s'allonger. Au-delà du coût du minerval, s'ajoutent des frais de logement et/ou de transport. De plus en plus d'étudiants demandent une aide à l'établissement où ils suivent des études ou au CPAS.



Le taux de réussite moyen des étudiants reste faible : 35% en moyenne, tous types d'enseignement confondus (il est fort faible chez les étudiants venant de l'enseignement technique ou professionnel)².

Les réformes de l'enseignement supérieur ont construit de nouveaux modes de communication et de collaboration entre établissements. Elles ont malheureusement entraîné une surcharge administrative considérable pour les institutions, notamment en raison de la complexification des parcours d'étudiants. Les relations entre les établissements d'enseignement supérieur se sont bureaucratisées et ne sont toujours pas pacifiées. L'offre de formations n'a pas pu être rationalisée et doit encore s'adapter aux défis de la quatrième révolution industrielle (révolution numérique). La limitation des établissements par zone géographique correspond mal à la portée universaliste de nos universités. La concurrence (course aux habilitations) est restée très forte. Le décret Paysage doit être corrigé.

-
- 1 Ces étudiants ne seront plus financés par la collectivité. Les établissements peuvent dès lors refuser leur inscription, sauf s'ils décident de les prendre à leur charge.
 - 2 Le taux de réussite dépend largement du parcours scolaire antérieur des étudiants (redoublement ou pas dans le secondaire) et du type d'enseignement suivi dans le secondaire (les élèves issus du secondaire professionnel connaissent des taux d'échec plus élevés que les autres). Ils sont de plus en plus nombreux à suivre un enseignement supérieur.

Malgré le refinancement obtenu par le cdH sous cette législature (+ 42 millions d'€ par an), notre enseignement supérieur est moins bien financé que dans la moyenne des pays européens. Les moyens alloués par étudiant dans l'enseignement supérieur hors université sont inférieurs à ceux alloués par élève dans l'enseignement secondaire, faisant de la Belgique francophone une exception en Europe et parmi les pays de l'OCDE³.

Compte tenu du financement en enveloppe fermée et de la croissance de la population étudiante, les moyens par étudiant diminuent structurellement, et ce malgré les refinancements. Cela conduit à une aggravation de l'inconfort pédagogique dans nos institutions, ce qui a des impacts négatifs également sur la recherche et l'innovation. Alors qu'ailleurs, l'on aura compris et mis en œuvre l'importance des pédagogies interactives, l'enseignement supérieur continue à subir des effets de massification⁴, particulièrement dans le type long et universitaire.

Les établissements ont encore d'autres défis à relever. Ils doivent encore encadrer une population étudiante de plus en plus diversifiée⁵, participer aux objectifs européens visant l'Education et la formation tout au long de la vie, se mettre à l'écoute des besoins du monde du travail, conserver et attirer des enseignants/chercheurs, assurer l'entretien et la rénovation de leurs bâtiments, s'intégrer dans les projets européens.

Sur la recherche dans l'Enseignement supérieur : voir le chapitre « Investir ! ».

Sur la formation continue dans l'Enseignement supérieur : voir le chapitre « S'épanouir au travail »

Notre vision

Nous devons donner à tous ceux qui le souhaitent l'opportunité de suivre un enseignement supérieur d'excellence, assurer une formation de très grande qualité aux générations futures qui doivent dès aujourd'hui trouver des solutions aux problèmes fondamentaux de notre monde en transition (problèmes énergétiques, environnementaux, climatiques, sociétaux, de santé...).

Investir dans l'enseignement supérieur, c'est investir dans la personne humaine : le principal atout sur lequel nous pouvons compter dans nos Régions pour assurer notre avenir collectif sur le plan économique, social, environnemental et culturel.

3 L'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'horizon 2030. 18 mesures pour faire face aux défis de demain (2017).

4 210.000 étudiants suivent chaque année une formation dans l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles.

5 Le taux d'accès à l'enseignement supérieur des élèves du secondaire qualifiant tend à augmenter.

Nous défendons un enseignement supérieur financé par les pouvoirs publics, humaniste et ouvert à l'international. La diversité, le pluralisme et la complémentarité des profils des établissements sont une richesse qu'il faut impérativement sauvegarder. Leur autonomie est une condition sine qua non à leur bon fonctionnement.

Nos objectifs

Les établissements d'enseignement supérieur doivent relever, on l'a vu, de nombreux défis pour conserver, voire renforcer, la qualité et l'excellence des formations qu'ils proposent aux jeunes et, ainsi, répondre à leurs aspirations et aux besoins de la société.

Il est dès lors indispensable et urgent de soutenir les établissements dans cette vaste entreprise au service de nos étudiants et de notre avenir. Dans ce contexte, nous estimons qu'il est prioritaire et urgent de :

- 1. Mieux soutenir les étudiants sur le plan académique et financier**
- 2. Soutenir l'excellence de nos établissements**
- 3. Refinancer⁶ l'enseignement supérieur**
- 4. Optimiser l'offre d'enseignement dans l'intérêt des étudiants**

Mise en œuvre

1. Mieux soutenir les étudiants sur le plan académique et financier

Sur le plan académique

Le libre choix et le libre accès aux études supérieures doivent être assurés. Mais l'exercice de ces libertés fondamentales doit être beaucoup mieux accompagné en conscientisant les jeunes, tout au long de leur scolarité obligatoire, aux implications de leur choix d'orientation. Nous devons par ailleurs mieux accompagner les étudiants lors de la confection de leur programme annuel de cours (informations claires sur les conditions de réussite et les risques de non - finaçabilité)⁷ et, le cas échéant, lors de leur réorientation.

Les initiatives prises dans le cadre de l'enseignement supérieur, telles que les cours préparatoires, les diverses formules de préparation aux études supérieures, mais aussi les aides à la réussite et à la remédiation, les facilités pour se réorienter, doivent être diffusées plus largement auprès des étudiants et rappelées régulièrement.

⁶ + 41 millions d'euros par an depuis 2018.

⁷ Une centaine de conseillers académiques sont chargés de cette mission dans les institutions (coût de 6 millions d'euros). La Flandre finance un mi-temps pour 200 étudiants.

Concrètement, nous proposons de :

- ☞ Améliorer la transition entre l'enseignement secondaire et supérieur (voir le chapitre « Réussir l'école de l'excellence pour chaque enfant »). Les techniques efficaces d'orientation, déjà disponibles dans certains établissements d'enseignement supérieur, seront diffusées et les établissements seront invités à constituer une banque de données de leurs alumni disposés à témoigner de leurs parcours d'études et professionnels auprès des élèves du secondaire, dans le respect de la vie privée⁸;
- ☞ Prévoir l'organisation d'un test d'orientation obligatoire afin de guider les étudiants à l'entrée de l'enseignement supérieur. Ce test ne conditionnera pas l'accès aux études (il sera non contraignant). Il sera adapté à chaque cursus. Il doit aider les étudiants à prendre conscience des compétences minimales requises et permettre d'identifier les remédiations nécessaires à combler les lacunes éventuelles. Les étudiants seront autorisés à se tester dans plusieurs filières.
- ☞ Tous les futurs étudiants, ayant échoué au test d'orientation ou à une partie de ce test, non désireux de se réorienter, devront suivre un programme adapté et se verront proposer des activités de remédiation ;
- ☞ Mener une réflexion sur une réforme du calendrier académique, en concertation avec les établissements, les syndicats et les représentants étudiants, en vue notamment d'avancer la rentrée académique et d'organiser la session d'examens portant sur les activités d'apprentissage du premier quadrimestre avant les vacances de Noël ;
- ☞ Dans la mesure où la rentrée académique serait avancée, ramener la date limite des inscriptions dans l'enseignement supérieur au 30 septembre (aujourd'hui le 30 octobre) pour placer les étudiants dans de meilleures conditions d'apprentissage dès le début de l'année académique ;
- ☞ Autoriser et développer, dans les filières d'études qui peuvent s'y prêter, des bacheliers généralistes et des passerelles facilitant la réorientation (exemple en sciences de la santé ou en sciences exactes) ;
- ☞ Renforcer dès le premier cycle les connaissances des étudiants en langues étrangères en visant à ce que tous les programmes d'études contiennent un minimum de cours en langue étrangère ;
- ☞ Obliger les étudiants qui s'inscrivent en master d'avoir réussi tous les cours nécessaires (180 crédits ECTS) à l'obtention du diplôme de bachelier, sauf délibération contraire du jury ;
- ☞ Charger des experts d'un monitoring de l'évolution du nombre d'étudiants qui cessent d'être finançables et de leur parcours académique ;

8 Respect du RGPD.

- ↪ Réorienter les dispositifs d'aide à la réussite (subventionnés par l'autorité publique) : développer la remédiation immédiate dans le cadre des programmes de cours, développer le tutorat par les pairs, le « Passeports pour le bac »... ; élargir les dispositifs d'aide à la réussite aux étudiants bénéficiant de passerelles ou entrant dans le deuxième cycle⁹ ;
- ↪ Analyser le fonctionnement de la Commission d'Examen des Plaintes d'Étudiants relatives à un Refus d'Inscription (CEPERI) ;
- ↪ Évaluer et réviser le décret relatif à la participation et la représentation étudiante, afin notamment d'assurer le pluralisme de la représentation étudiante au niveau communautaire, de renforcer le lien direct entre les étudiants et les organisations représentatives au niveau communautaire (ORC). Dans ce cadre, un système d'affiliation individuelle sera étudié.

Sur le plan financier

Pour de nombreuses familles fragilisées sur le plan socio-économique, le minerval et les frais d'études déterminent le choix des filières d'études et sont parfois un véritable obstacle à la poursuite des études dans le supérieur. C'est inadmissible. Le montant du minerval et des frais d'études a certes été limité (gel du minerval, gratuité des supports de cours pour les boursiers...). Mais les coûts périphériques (le logement et les transports en commun notamment) ont augmenté et sont aujourd'hui très élevés.

Concrètement, nous proposons de :

- ↪ Permettre à plus d'étudiants d'accéder aux bourses d'études : augmenter le plafond de revenus pris en compte dans le calcul du droit aux allocations d'études ; augmenter le montant des allocations d'études ; supprimer le seuil minimum de revenus qui conditionne l'octroi des allocations d'études et revoir la prise en compte des revenus des personnes cohabitantes à charge de la famille ;
- ↪ Prévoir un (nouveau) minerval réduit en faveur des étudiants dont les parents ont des revenus trop élevés pour pouvoir bénéficier du statut d'étudiant de condition modeste, mais dont les revenus sont en dessous d'un nouveau plafond à fixer ;
- ↪ Majorer la quotité de revenus exemptée d'impôts pour les étudiants (ou un crédit d'impôt) qui poursuivent des études dans l'enseignement supérieur, pour autant que l'établissement d'enseignement soit situé à une distance minimale du domicile à fixer et, pour les personnes ayant des revenus plus faibles ne générant pas d'impôts, prévoir une majoration du montant du crédit d'impôt pour enfant à charge ; soit prévoir en faveur de ces étudiants une prime au logement ;

⁹ Les aides à la réussite sont aujourd'hui réservées aux étudiants entamant un premier cycle.

- ☞ Prévoir en faveur de tous les étudiants des tarifs réduits et harmonisés dans tous les transports publics et renforcer l'accessibilité en transport en commun des campus insuffisamment desservis ;
- ☞ Mettre à plat tous les nombreux programmes de bourses WBI (compte tenu des autres programmes de bourses disponibles) pour les consacrer à une stratégie préalablement définie dans l'intérêt des étudiants ; créer un guichet unique au service de la mobilité des étudiants (un site unique en français et en anglais) ;
- ☞ Confier aux établissements la gestion des demandes et l'octroi des allocations et prêts d'études, sous le contrôle des Commissaires et Délégués du Gouvernement, pour que les étudiants à soutenir n'aient qu'un seul interlocuteur.

2. Soutenir l'excellence de nos établissements

Afin de soutenir l'excellence de nos institutions, nous devons soutenir les établissements soucieux d'améliorer la qualité d'enseignement.

Nous devons accorder davantage d'autonomie aux établissements pour qu'ils puissent répondre de manière flexible, adéquate et efficace aux enjeux qui les concernent. La simplification est urgente sur le plan organisationnel et financier. Les institutions doivent se concentrer à nouveau sur leurs missions d'enseignement.

L'organe qui rassemble aujourd'hui tous les représentants des établissements d'enseignement supérieur (l'ARES) doit rester un lieu de concertation, d'avis et de diffusion des bonnes pratiques des établissements. Considérée comme « chronophage » par les établissements, impuissante à réguler l'offre de formations et à construire des collaborations entre institutions, les responsabilités et missions de l'ARES doivent être recentrées.

Le numérique doit être implémenté afin de développer de nouvelles pratiques pédagogiques (cours en ligne notamment), mais aussi afin de faciliter la gouvernance des établissements, le pilotage de l'enseignement supérieur et d'améliorer les connaissances statistiques, notamment sur le parcours des étudiants et leur insertion professionnelle.

Pour conserver et améliorer encore la qualité de notre enseignement supérieur, nous devons continuer à intégrer l'Espace européen de l'enseignement supérieur et encourager les projets et échanges internationaux d'étudiants, d'enseignants et de chercheurs.

Des dispositions doivent être prises pour aider les établissements qui doivent gérer les conséquences du grand nombre d'étudiants européens dans certaines filières d'études (problèmes d'encadrement et de locaux).

Concrètement, nous proposons de :

- ☞ Veiller à ce que les établissements mettent à disposition des enseignants des facilités et/ou des outils pour améliorer leur formation pédagogique ; qu'elles valorisent les compétences pédagogiques du personnel enseignant (au même titre que les activités de recherche) lors des décisions de promotion ;
- ☞ Diminuer le coût d'embauche des équipes pédagogiques qui accompagnent les étudiants en bachelier (par exemple via une dispense de versement du précompte professionnel de l'enseignant-chercheur) ;
- ☞ Stimuler l'innovation pédagogique dans tous les établissements : investir dans la recherche de pédagogies innovantes, actives, davantage adaptées aux nouvelles générations, notamment en utilisant les ressources des nouvelles technologies (intégrer les MOOCs dans les cours classiques pour enrichir le présentiel) ; en créant les conditions favorisant les classes inversées ; en développant des collaborations avec les entreprises marchandes et non marchandes (stages, formations en alternance et autres formules originales qui se développent actuellement) dans les filières qui s'y prêtent...¹⁰;
- ☞ Développer les capacités des établissements à contrôler et renforcer la qualité de l'enseignement : financer des coordinateurs-qualité dans tous les établissements ; exiger des établissements¹¹ qu'ils développent ou renforcent des processus de contrôle interne permanent de la qualité¹²; diffuser les bonnes pratiques y compris celles qui se développent au niveau européen et international ; soutenir financièrement l'AEQES (évaluateur externe) et sanctionner les refus de suivre ses recommandations (jusqu'au retrait d'habilitation) ;
- ☞ Simplifier la gestion des établissements pour qu'ils se concentrent sur l'enseignement : donner davantage d'autonomie aux établissements et harmoniser les règles qu'ils ont à respecter sur le plan de la gestion du personnel et financière¹³ (sous contrôle des commissaires de gouvernement et de la Cour des Comptes) ; assouplir la répartition des moyens que les directions des Hautes Ecoles et des ESA doivent affecter d'une part au personnel et d'autre part au fonctionnement.

10 De nouvelles pratiques pédagogiques sont à inventer en profitant des nouvelles technologies, des possibilités de stages et de formations en alternance et nouvelles formes de collaborations avec le monde du travail.

11 En contrepartie d'une plus grande autonomie et d'un allègement des contraintes administratives

12 Contrôle via des enquêtes auprès des étudiants, contrôle international par les pairs

13 C'est une demande pressante de l'ensemble des acteurs rencontrés.

- › Il s'agira en outre de renforcer les collaborations entre les institutions, de mutualiser leurs services chargés de la gestion des aides sociales aux étudiants (voir ci-dessous), de la gestion des marchés publics, des affaires administratives et juridiques¹⁴ ;
- › Il s'agira également d'aider les institutions à s'adapter à l'ère numérique et d'intégrer les nouveaux outils qui leur permettront de simplifier les processus administratifs d'admission et de suivi des étudiants, ainsi que le contrôle de la finançabilité des étudiants ;
- ☞ Reconnaître, lors de l'engagement de nouveaux enseignants ou de directeurs d'établissements, l'expérience professionnelle acquise hors enseignement lorsqu'elle apporte une valeur ajoutée à la qualité de l'enseignement ; revoir au besoin le cadre législatif pour assurer une meilleure mobilité entre les mondes de l'enseignement et de l'entreprise (statut ou procédures de recrutement) ;
- ☞ Revoir les missions et le mode de fonctionnement de l'ARES pour soulager les établissements du temps à y passer en réunions alors que les établissements manquent de moyens humains pour s'y faire représenter et y participer activement.
Il est nécessaire de supprimer ses commissions inutiles (exemple : commission de la valorisation de la recherche) ; de revoir la composition pléthorique du Conseil d'orientation ; mais, en revanche de renforcer son rôle de diffuseur de bonnes pratiques¹⁵ ; de renforcer son département Etudes et statistiques pour qu'il puisse, par exemple, prospecter les expériences étrangères (benchmarking) et assurer une veille des évolutions des besoins en formations supérieures ; il est nécessaire par ailleurs de clarifier son rôle par rapport à celui de l'Administration¹⁶ ;
- ☞ Activer le projet e-paysage destiné à réduire le travail administratif de gestion des dossiers des étudiants (et à améliorer les connaissances statistiques de l'enseignement supérieur) tout en assurant une égalité de financement des établissements, destiné à les préparer au projet ;
- ☞ Créer des centres d'expertise indépendants au travers d'une collaboration entre instituts d'enseignement supérieur et de recherche et administrations chargés de la conception et de l'évaluation des politiques publiques dans les domaines de compétences communautaires et régionales (finances publiques et fiscalité, politique économique, politiques d'aménagement du territoire, politique énergétique, politiques de l'éducation, de la santé...) ;
- ☞ Prévoir une procédure d'habilitation simplifiée pour monter des programmes conjoints avec des établissements d'enseignement supérieur hors Communauté française et ainsi encourager l'internationalisation de nos établissements ;

14 Des progrès peuvent encore être faits selon les établissements de l'enseignement officiel (Le Soir 10.10.2018).

15 Ce que l'ARES a déjà réalisé en matière de développement durable, de promotion de la carrière académique et scientifique des femmes, d'inclusion des étudiants à besoins spécifiques...

16 On demande à l'ARES de réaliser des tâches de contrôle qui relèvent en principe de la responsabilité de la Direction générale de l'Enseignement non – obligatoire.

- ☞ Poursuivre la création de l'Espace européen de l'enseignement supérieur : permettre à nos établissements d'être pleinement acteurs des projets d'universités européennes ; contribuer au projet visant à créer une carte d'identité étudiante européenne, à renforcer la mobilité des enseignants et des étudiants via Erasmus+¹⁷ et la reconnaissance mutuelle des diplômes ;
- ☞ Promouvoir l'internationalisation de nos établissements en vue d'attirer des talents du monde entier en augmentant significativement les moyens (actuellement dérisoires) de WB Campus chargé de la promotion de notre enseignement supérieur à l'étranger, en lui assurant aussi le soutien des attachés de liaison académique, récemment désignés mais dont les missions devraient être recentrées ;
- ☞ Elargir, dans un objectif d'internationalisation, les bénéficiaires potentiels des bourses d'excellence WBI « in » aux doctorants et des bourses WBI « out » aux masters ;
- ☞ Revoir, après un état des lieux, les missions des trop nombreuses structures chargées de soutenir l'internationalisation de nos institutions (WBI, WB Campus, Conseil de la mobilité).

3. Refinancer l'enseignement supérieur

Notre ambition est de préserver, voire d'améliorer, le haut niveau de notre enseignement supérieur et d'assurer en même temps son accessibilité à tous ceux qui y aspirent. Pour poursuivre avec succès ces deux objectifs, il y a lieu de faire un effort considérable de refinancement pour atteindre la moyenne européenne. Ce renfort financier souhaitable et souhaité doit faire l'objet d'une stratégie collective de la Fédération Wallonie-Bruxelles (essentiellement) et des autres niveaux de pouvoir. Nous devons aussi investir dans la rénovation des bâtiments vu l'état de vétusté de certains d'entre eux et compte tenu de la croissance constante de la population étudiante.

Le refinancement de l'enseignement supérieur ces dernières années était salubre mais n'a servi qu'à couvrir les charges administratives supplémentaires induites par le décret paysage (allongement des études, suivi des parcours individualisés des étudiants...). Ce refinancement n'a pas permis de rencontrer la croissance du nombre d'étudiants. Les allocations aux institutions, par étudiant, ont continué à diminuer¹⁸.

Des efforts doivent être poursuivis pour éviter les échecs coûteux pour la collectivité, rationaliser les offres de formations désuètes, mutualiser les dépenses de fonctionnement lorsqu'il est possible...

17 Voir les propositions de la Commission européenne pour 2021-2027. Le volet « enseignement supérieur » représente 34,6 % du budget total proposé, le budget « formation professionnelle » 21 % et celui de l'éducation des adultes » 4,8 %.

18 Selon le rapport du Collège d'experts extérieurs établi à la demande du Conseil d'administration de l'ARES, les moyens par étudiant des institutions d'enseignement supérieur en FWB sont à 2 % sous la moyenne de pays voisins.

Toutefois, ces efforts ne suffisent pas. A défaut d'un nouvel et important investissement financier des pouvoirs publics en faveur des établissements d'enseignement supérieur, il ne sera plus possible d'avoir un enseignement et une recherche de qualité.



Outre cet indispensable refinancement, les établissements ont besoin d'une plus grande liberté et d'une plus grande autonomie dans la recherche de moyens financiers à affecter à la qualité de l'enseignement.

Concrètement, nous proposons de :

- ☞ Augmenter le financement de l'enseignement supérieur chaque année de 50 millions pendant 5 ans (la prochaine législature) pour atteindre à terme la moyenne européenne¹⁹ ; intégrer ce refinancement dans les allocations de fonctionnement des institutions ;
- ☞ Créer au niveau européen un fonds de compensation des Etats-membres qui forment sur leur sol un nombre d'étudiants européens (bien) supérieur au nombre de ses étudiants formés un autre Etat ; en attendant, prévoir des mécanismes visant à garantir un encadrement correct des étudiants dans les filières ainsi particulièrement fréquentées ; élargir, si nécessaire et là où c'est possible, le décret qui fixe des quotas maximums d'étudiants européens non-résidents²⁰ ;
- ☞ Créer (au-delà du refinancement) un Fonds budgétaire de 20 millions d'€ en vue de financer les aménagements immobiliers rendus nécessaires par l'évolution démographique et les nouvelles pédagogies à implémenter ; créer un programme prioritaire de travaux (PPT) pour la rénovation des bâtiments à l'instar de celui qui existe déjà dans l'enseignement obligatoire ; encourager les institutions via les primes régionales (UREBA...) à réduire au maximum leur émission de CO₂ et à s'engager dans la voie du développement durable ;
- ☞ Affecter au bénéfice des établissements d'enseignement supérieur une part du Fonds pour la transition numérique pour des formations liées au numérique et la mise en place de e-paysage²¹ ;
- ☞ Investir dans le fonctionnement des établissements avant les structures de coordination (ARES, Pôles, structures collectives d'enseignement supérieur...) ; le financement de ces nouvelles structures doit rester raisonnable au regard des besoins des établissements eux-mêmes et des investissements prioritaires à réaliser²² ;

19 L'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'horizon 2030. 18 mesures pour faire face aux défis de demain (2017).

20 25.000 aujourd'hui en Belgique francophone.

21 141 millions sont prévus au budget des recettes de la FWB en 2019 qui seront dédiés au Fonds pour la transition numérique. Il est prévu d'élargir les dépenses admissibles pour financer des formations professionnelles et des contenus éducatifs spécifiques liés au numérique.

22 Le budget de l'ARES est de près de 4 millions d'€.

- ↪ Diminuer les subsides facultatifs accordés à l'un ou l'autre établissement sur la base de décisions ministérielles pour les intégrer dans le refinancement, de manière davantage égalitaire ;
- ↪ Simplifier les financements des établissements prévus hors allocations de fonctionnement qui impliquent une lourde charge administrative au personnel (rapports d'activités à rendre sur l'enseignement inclusif, sur l'aide à la réussite ...) ;
- ↪ Faire contribuer tous les pouvoirs publics au financement de l'enseignement supérieur (le pouvoir fédéral et les Régions également), en prévoyant des dispositions fiscales ou sociales favorisant l'engagement d'enseignants et de chercheurs (dispense de versement du précompte professionnel des enseignants-chercheurs, aides à l'emploi), en baissant la TVA sur les publications électroniques²³, en demandant aux Régions de soutenir l'isolation des bâtiments (économies d'énergie) ainsi que la recherche scientifique, en soutenant la mise en œuvre du Pacte National d'Investissements ;
- ↪ Assurer une plus grande égalité de traitement entre les établissements (respect de l'article 24 de la Constitution)²⁴ ;
- ↪ Défendre au niveau européen la neutralisation des dépenses publiques d'investissements et de recherche dans le calcul du périmètre de la dette.

4. Optimiser l'offre d'enseignement dans l'intérêt des étudiants

La liberté d'enseignement est essentielle au développement des connaissances et à l'innovation. Cette liberté dynamise nos établissements.

Mais les rapprochements d'établissements doivent leur permettre d'atteindre une taille critique leur permettant de mieux répondre aux défis.

Ces rapprochements doivent se réaliser dans le respect de la liberté d'association, sans contraintes géographiques ou de réseaux, et en sauvegardant la spécificité des institutions, la diversité des fonctions et profils des différents partenaires de l'enseignement supérieur, leurs approches pédagogiques particulières qui permettent de rencontrer de manière diversifiée et adéquate les aspirations des jeunes étudiants et des adultes en reconversion professionnelle.

Les Pôles académiques ne pourront en aucune façon empêcher les institutions à collaborer ou à s'associer au-delà des territoires où ils sont implantés. Les collaborations doivent du reste être promues au-delà des frontières de la FWB.

²³ Voir les décisions qui s'annoncent en ce sens au niveau européen

²⁴ Par exemple : revoir à la hausse les moyens de fonctionnement des ESA du réseau subventionné, aujourd'hui inférieurs aux moyens des ESA du réseau organisé par la Communauté française ; mettre fin à la différence de traitement du minerval (tantôt déduit et tantôt non déduit des moyens de fonctionnement des institutions) entre le type long et le type court

Concrètement, nous proposons de :

- ↪ Repenser les critères et les procédures d'habilitations (autorisations accordées aux établissements d'organiser des cursus) qui devront être délivrées de manière davantage objective, transparente, équitable, respectant la spécificité des établissements et des types d'enseignement²⁵. Une réflexion doit s'ouvrir sur l'offre de masters en 60 crédits²⁶ et de masters spécialisés (et leur accès), sur les habilitations accordées mais non activées dans un délai déterminé, sur la réactivité nécessaire au regard des besoins du marché du travail en particulier dans l'enseignement de type court et de promotion sociale ;
- ↪ Inviter, par des incitants, dans le respect de l'autonomie et de la liberté d'association, les universités dites incomplètes à se rapprocher des universités complètes en maintenant une offre de formation de proximité là où cela est justifié (notamment dans le premier cycle). Nos institutions doivent aujourd'hui atteindre une masse critique pour participer aux projets d'universités européennes et aux projets de recherche internationaux²⁷ ;
- ↪ Inviter, par des incitants, les Hautes Ecoles offrant un enseignement de type long à se rapprocher des universités de leur choix²⁸ ;
- ↪ Inviter, par des incitants, les Hautes Ecoles offrant un enseignement de type court à renforcer leurs collaborations ;
- ↪ Inviter, par des incitants, les Ecoles supérieures des Arts (ESA) à renforcer leurs collaborations et à se rapprocher des Hautes Ecoles et les Universités, dans le respect de leurs spécificités²⁹ ;
- ↪ Inviter, par des incitants, les établissements d'enseignement supérieur de promotion sociale à se rapprocher et/ou à collaborer étroitement avec les Hautes Ecoles ou universités de leur choix.

25 Les Pôles ne peuvent devenir des organes décisionnels en matière d'habilitations. Ils enferment les institutions dans des limites géographiques bien trop étroites sur le territoire déjà réduit de la Communauté française.

26 Les Masters 60 crédits doivent en principe être évalués tous les deux ans par l'ARES, ce qui n'a jamais été fait.

27 Attention, nous sommes contre la création d'une Université de Wallonie.

28 En Flandre, les universités sont associées à une ou plusieurs Hautes Ecoles. Les moyens financiers, en personnels, infrastructurels et pédagogiques sont ainsi mutualisés. La formule permet aussi d'éviter la fragmentation des ressources financières limitées pour la recherche scientifique.

29 En Flandre, les ESA ont intégré les Hautes Ecoles.